

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG22

Commission Administrative Paritaire - CDG22 - CAP
C

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Administrative Paritaire

DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022, 16:30 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 15:30 H

Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits			7279
	Sous enveloppe	Electronique	Total
Nombre de votants	0	1454	1454
Nombre de votes exprimés	0	1405	1405
Nombre de votes blancs	0	49	49
Nombre de votes nuls	0	0	0
Taux de participation			19,98%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste CFDT-INTERCO-22	945
	Liste CGT	378
	Liste FO	82

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{1405}{8} = \boxed{175,62}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste CFDT-INTERCO-22	945	5
Liste CGT	378	2
Liste FO	82	0
Total des sièges attribués		7

7 sièges attribués au quotient

1 sièges restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne

$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste CFDT-INTERCO-22	157,5	1
Liste CGT	126	0
Liste FO	82	0

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat

Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste CFDT-INTERCO-22	6
	Liste CGT	2
	Liste FO	0
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	6	Titulaire	Christelle TINSA	Adjoint Adm Pal 1CI
		Titulaire	Florence JEROME	Agent Social Pal 2CI
		Titulaire	Gwenaëlle GUYOMARD	Adjoint Adm
		Titulaire	Christophe BERNABE	Adjoint Tech Pal 1CI
		Titulaire	Johane LE HOUERFF	Adjoint Adm Pal 1CI
		Titulaire	David COCAIGN	Agent De Maitrise
		Suppléant	Marianne PROVOST	Adjoint Adm Pal 2CI
		Suppléant	Lionel LE NAGARD	Agent Social Pal 2CI
		Suppléant	Rosine TOUHIER	Adjoint Adm Pal 1CI
		Suppléant	Magalie HAMON	Adjoint Adm Pal 2CI
		Suppléant	Jean-Baptiste ALLAIN	Gardien-Brigadier
		Suppléant	Claire CAILLEBOT	Adjoint Adm Pal 1CI
	2	Titulaire	Laurence L'HOSTIS	Adjoint Tech Pal 1CI
		Titulaire	Samuel HYDRIO	Adjoint Animation Pal 1CI
		Suppléant	Christelle RIOU	Adjoint Tech Pal 1CI
		Suppléant	Yannick FREMIN	Adjoint Tech Pal 1CI

Observations et signatures

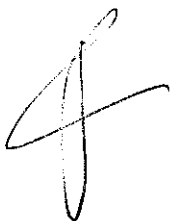
Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

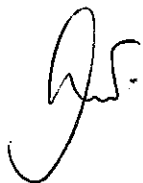
Plerin, jeudi 8 décembre 2022

Le Président



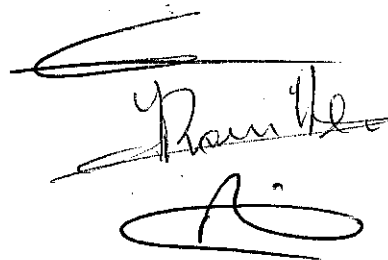
Pierre Huonnic

Le Secrétaire



Edith Kerant

Les délégués de listes



V. Lebeau

Y. Rouille

C. Riou

